



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 janvier dernier en salle du Conseil Municipal.

Etaient présents : François ABEGUILE, Catherine BECHADE, Aurélie BERVAS, Thierry GAUDEC, Benjamin GRIJOL, Julie JOLY, Benoît LE DUFF, Sylvie MESGUEN, Jean NEZOU, Sarah OULIVET, Bruno PATINEC, Jacky PEDEN.

Absent excusé : François ABEGUILE

Absente : Julie JOLY (pendant une partie du Conseil Municipal)

➤ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame Le Maire indique qu'elle a fait savoir que la commune n'était pas intéressée par le droit de préemption à l'occasion des ventes suivantes :

- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à 485 Rue du Cosquer d'une superficie de 1020 mètres carrés au prix de 17 820 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à 525 Rue du Cosquer d'une superficie de 1097 mètres carrés au prix de 17 892 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à 517 Rue du Cosquer d'une superficie de 1030 mètres carrés au prix de 17 820 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à 35 bis Mezonan d'une superficie de 1052 mètres carrés au prix de 23 184 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **bâti** à Route de Bédiez, Lieudit Keremma d'une superficie de 6100 mètres carrés au prix de 224 770 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à Route de Goulven d'une superficie de 649 mètres carrés au prix de 1 euro.
- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à Mezonan d'une superficie de 1470 mètres carrés au prix de 29 400 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **non bâti** à Mezonan d'une superficie de 530 mètres carrés au prix de 10 600 euros.
- ➔ Vente d'un terrain **bâti** à 575 Rumiadou d'une superficie de 960 mètres carrés au prix de 105 000 euros

➤ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'HORN

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 définit la notion de « reconquête de la qualité de l'eau » et en fixe le calendrier. Compte tenu des éléments connus, il a été reconnu que les politiques menées n'étaient pas suffisantes pour atteindre le bon état en 2015 ou 2021, le SDAGE 2016/2021 prévoit un report d'échéance à 2027 pour nos cours d'eau.

Il apparaît donc que des actions sont nécessaires, sur le territoire de l'Horn et du Guillec, sur les bassins versants du Kerallé, des ruisseaux côtiers, du Frouit, et du Rest. Ces actions doivent répondre aux enjeux : nitrates, pesticides, morphologie des cours d'eau notamment.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Le Maire de valider cette convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de l'Horn.

➤ RENOUVELLEMENT ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

La commune avait adhéré en 2020 à l'association BRUDED (« Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable ») (délibération du 25 septembre 2020).

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (1 abstention) que la commune adhèrera à l'association BRUDED.

➤ OCTROI D'UNE SUBVENTION AU FOND MASHA

Au vu de la situation sanitaire de l'Ukraine suite à l'état de guerre avec la Russie depuis le 24 février 2022 et l'urgence d'aider les populations civiles ukrainiennes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Comité de Jumelage qui s'ajoutera aux dons collectés lors de l'évènement « Tréfléz court pour l'Ukraine ». Celui-ci est chargé d'accomplir les formalités nécessaires au reversement de cette subvention à l'association Fond Masha.

➤ OCTROI D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Arrivée de Madame JOLY.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Subvention 2022
Associations locales	
Memoria Medieval heram	300
Etoile sportive de Treflez	1500

BVT	350
Ensemble	300
Société de chasse communale	300
Société de chasse du Menez	200
APELTPL	250
Dynamite sport dance	300
ACGTP (Cyclistes)	250
Alliance judo de la Baie	100
123 boutchous	400
ASVP (Asso de voile)	150
Treflez Sports & loisirs (Badminton/Œnologie)	250
Ar Pintig	400
Lesneven/Le Folgoët handball	200
Comité des fêtes	500
Nuit des étoiles	2000
Solidarité côte des légendes	250
Crinière au vent	105
BBCK	50
Handball Lesneven	200
Ecoles	
IREO Lesneven	80
Autres	
ADMR	250
AFM Téléthon	200
Paroles	0
Comité du prix de la résistance et de la Déportation	0
Rêves de clown	0
Les coussinets	0
Eau et rivières de Bretagne	0
Prévention routière	0
SPA	0
Bretagne vivante	0
Queffleuth & Belizal	0
Association des laryngectomisés et mutilés de la voix	0

Association des sclérosés en plaques	0
Céline et Stéphane Leucémie espoir 29	0
Solidarité paysans	0
ADAPEI 29	0
France Alzheimer	0
Vie Libre	0
Enfance & partage	0
Croix rouge	0
ASAD	0
Secours Catholique	0
	8 685€

➤ **PASSAGE A LA GAMME HORIZON INFINITY PROPOSEE PAR JVS-MAIRISTREM**

Suite à des problèmes au sein du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique (SIMIF), auquel la commune adhère pour assurer la formation et l'assistance pour le logiciel JVS-MAIRISTREM. La société JVS-MARISTREM a informé le Syndicat que la gamme actuelle sera remplacée par une nouvelle version. De plus, l'éditeur assura désormais l'assistance et la formation des utilisateurs.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le passage à la gamme HORIZON INFINITY.

➤ **REFORME SUR LA PUBLICITE DES ACTES**

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 a modifié les règles de publicité, d'entrée en vigueur et la conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la publicité des actes par affichage en mairie.

➤ **ADOPTION DU PROJET PROPOSE PAR L'ATELIER TLPA**

Depuis près de 7 mois, la commune a pris attache avec Finistère Habitat en vue de la réalisation d'un immeuble mixte pouvant à la fois accueillir des logements et des commerces.

Le projet proposé par l'Atelier TLPA comprend douze logements (2 T4 (93m²), 5 T3 (65m²) et 5 T2 (50m²), deux commerces (la supérette communale et le salon de coiffure). La possibilité de convertir 2 T2 en local de télétravail et téléconsultation est envisagée.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (2 oppositions) le projet proposé par l'Atelier TLPA.